

Communiqué de presse
Berne, le 18 décembre 2020

La proposition de compromis de l'usam pour le commerce de détail s'est imposée

L'Union suisse des arts et métiers usam constate avec satisfaction que le Conseil fédéral a répondu à sa proposition de compromis concernant le commerce de détail. Pour le reste, le Conseil fédéral continue en revanche de naviguer à l'aveugle. Les chiffres de l'OFSP lui-même réfutent l'affirmation selon laquelle les établissements de restauration comptent parmi les lieux de fréquente contamination. L'usam critique donc vivement la fermeture de ces établissements tout comme la fermeture des établissements de loisirs. Le retrait de la liberté économique engendre une perte de chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs pour les seuls restaurants et de 800 millions de francs pour le secteur des loisirs. L'usam exige que la Confédération indemnisé ces pertes.

L'usam constate que ces derniers jours d'énormes pressions ont été exercées de différentes parts sur le Conseil fédéral. En tant que plus grande organisation faïtière de l'économie suisse et représentante du commerce de détail, l'usam a elle aussi usé de son influence et s'est battue pour une solution de compromis. En cette année de crise, le commerce de détail a prouvé qu'il était en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des plans de protection efficaces. Ces plans permettent aussi bien de répondre à un assouplissement qu'à un durcissement des mesures, en fonction de la situation épidémiologique. Le compromis sauve les ventes de Noël dont a impérativement besoin le commerce de détail. Associés à une prévention accrue, les plans de protection constituent des mesures judicieuses pour contenir les risques d'infection. Dès lors, l'usam attend du Conseil fédéral qu'il dirige désormais ses efforts sur la prévention, à savoir sur le respect et le contrôle des règles d'hygiène et de distance.

Les établissements de restauration et de loisirs ont eux aussi développé des plans de protection efficaces et souples. La fermeture de ces établissements est donc incompréhensible pour l'usam. Le Conseil fédéral continue de naviguer à l'aveugle. L'OFSP lui-même montre, selon ses chiffres, que les établissements de restauration en particulier ne sont pas des lieux à haut risque de contamination.

La fermeture des branches de la restauration et des loisirs/du fitness prive ces entreprises de leur liberté économique et leur font subir des pertes colossales de chiffre d'affaires. Ces pertes doivent impérativement être indemnisées par la Confédération. Les pertes devraient s'élever à 2,5 milliards de francs pour la branche de la restauration et à 800 millions de francs dans le secteur des loisirs.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.